



**Commission
scolaire
de Montréal**

12 Décembre 2019.

Objet : Fermeture de notre service de garde durant la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2020

Madame, Monsieur,

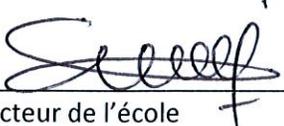
La Commission scolaire de Montréal offre à tous les parents qui le désirent un service de garde durant la semaine de relâche. Malheureusement, le service de garde de notre école ne sera pas ouvert durant cette période. Si vous le souhaitez, vous pourrez conduire votre enfant au **point de service** le plus proche de chez vous. Le service de garde attribué à notre secteur est celui de l'école Francois-de-Laval. Il est situé au 12060 ave Bois-de-Boulogne, au coin de la rue Salaberry et son numéro de téléphone est le (514) 596-5780. Nous joignons à cet envoi, un formulaire d'inscription et la planification des activités de la semaine de relâche de ce point de service.

Si vous êtes intéressé, vous devez vous présenter au bureau de notre service de garde, remettre le formulaire indiquant les journées sélectionnées et signer la fiche d'inscription de votre enfant qui sera transmise au point de service, et ce au plus tard le jeudi **16 janvier 2020** à 18h00. C'est nous qui ferons parvenir votre inscription avec votre paiement au service de garde Francois-de-Laval. Après cette date, vous devrez vous diriger vers un service de loisirs ou un organisme communautaire du quartier. Au moment de l'inscription, vous devez payer les frais correspondants au nombre de journées et d'activités réservées. Le paiement doit être fait par chèque, daté au plus tard du vendredi 24 janvier 2020 au nom du Service de garde Francois-de-Laval ou en argent comptant. Les paiements par internet ne sont pas possibles pour la semaine de relâche. **Les parents ayant un solde impayé à notre service de garde ne pourront bénéficier d'un service ailleurs.**

Cette année, trois (3) écoles sont responsables d'accueillir les élèves de la CSDM nécessitant un encadrement particulier : Saint-Pierre-Apôtre, Cœur-Immaculé-de-Marie et Notre-Dame-des-Victoires. Vous remplissez votre demande, puis la CSDM regroupera les élèves en fonction de leurs besoins dans ces trois (3) points de service. Par la suite, nous vous indiquerons l'école qui assumera votre enfant pour ces journées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nous vous rappelons qu'aucun remboursement ne sera possible à moins de pouvoir remplacer la présence de votre enfant par une nouvelle inscription.



Directeur de l'école



Technicien du service de garde